

Procédure

Titre	Gestion de la protection respiratoire — Test d'étanchéité (FIT test)	
N°	PROC 2024 DRH 030	
En vigueur	2024-05-02	
Révision	Ne s'applique pas	
Adoption	Ne s'applique pas	
Approbation	2024-04-26	Comité de direction du CISSS des Laurentides
Validation	2024-04-03	Direction des ressources humaines (DRH)
Diffusion	2024-05-02	Dépôt sur l'intranet du CISSS des Laurentides ou autre modalité de diffusion
Responsable de l'application	Direction des ressources humaines (DRH)	
Application et personnes concernées	Toute personne œuvrant au CISSS des Laurentides susceptible d'être exposée à des contaminants par les voies respiratoires	
Document(s) remplacé(s)	Gestion de la protection respiratoire – Test d'étanchéité (fit test) – PROC 2019 DRH 62	
Document(s) initiateur(s)	Politique de gestion intégrée de la prévention, présence et qualité de vie au travail du CISSS des Laurentides – POL 2024 DRH 028	
Document(s) en découlant	Ne s'applique pas	

Table des matières

1. Préambule..... 3

2. Domaine d’application 3

3. Objectifs 3

4. Mesures applicables en cas d’observation 3

5. Mécanisme de suivi et de révision de la procédure 3

6. Demande de renseignements 3

7. Rôles et responsabilités 4

 7.1. Direction générale..... 4

 7.2. Direction des ressources humaines (DRH) — Service de prévention des risques professionnels 4

 7.3. Personnel assigné aux essais d’ajustement qualitatifs (agent multiplicateur)..... 4

 7.4. Gestionnaire 5

 7.5. Toute personne œuvrant au CISSS des Laurentides susceptible d’être exposé à des contaminants par les voies respiratoires. 5

 7.6. Direction de la vaccination, du prélèvement et du dépistage (DVDP) 5

 7.7. Direction de l’approvisionnement et de la logistique (DAL) — Service des approvisionnements 6

8. Étapes d’exécution..... 6

Annexe 1 : Définitions 7

Annexe 2 : Tableau des appareils de protection respiratoire disponibles du CISSS des Laurentides 8

Annexe 3 : Tableau des titres d’emploi et type de protection selon les contaminants ou situation de travail (liste non exhaustive servant de référence) 9

Annexe 4 : Protocole d’essai d’ajustement qualitatif 10

Annexe 5 : Cartouches 3M en fonction du contaminant..... 11

Annexe 6 : Pas à pas pour extraction des données dans le logiciel d’administration des ressources humaines 12

Annexe 7 : Saisie de données des tests d’ajustement qualitatifs (fit test) effectués 14

Annexe 8 : Documents de référence 16

N.B. Le genre masculin est utilisé comme générique,
dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

1. Préambule

La présente procédure a pour but de doter le CISSS des Laurentides d'un programme de protection respiratoire (PPR), conformément à la norme CSA Z94,4-11 sur le choix, l'entretien, l'utilisation des appareils de protection respiratoire (APR) et les tests d'ajustement (fit test), et ce, tout en maintenant les efforts de réduction ou d'élimination de cette exposition à la source, comme il est stipulé aux articles 45 à 48, section VI du Règlement sur la santé et la sécurité au travail (RSST), conformément aux directives du système de management en santé et sécurité au travail (CSA-Z1000), régissant la santé et la sécurité du travail.

Elle découle de la politique du CISSS des Laurentides en matière de gestion intégrée de la prévention, présence et qualité de vie au travail.

2. Domaine d'application

Le programme de protection respiratoire (PPR) est un ensemble structuré d'éléments reliés à l'utilisation des APR, conçu dans le but de protéger adéquatement les personnes lors de travaux ou d'activités susceptibles de générer une exposition à des contaminants par les voies respiratoires.

La procédure s'applique à toute personne œuvrant au CISSS des Laurentides susceptible d'être exposée à des contaminants par les voies respiratoires.

3. Objectifs

Par la présente procédure, le CISSS des Laurentides établit les éléments d'un système de gestion du PPR permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Communiquer les attentes de l'organisation en matière de protection respiratoire ;
- Clarifier les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants ;
- Responsabiliser les personnes visées à l'identification, l'élimination et le contrôle des contaminants de leur milieu de travail ;
- Gérer efficacement, et ce, de façon équitable et cohérente l'ensemble des composantes du PPR ;
- Maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire.

4. Mesures applicables en cas d'inobservation

L'inobservation des obligations liées à la protection respiratoire peut entraîner des conséquences graves pour la santé et la sécurité des personnes œuvrant au CISSS des Laurentides et est sujette à toute sanction selon les règles générales de gestion de l'organisation.

5. Mécanisme de suivi et de révision de la procédure

Le Service de prévention des risques professionnels, sous la Direction des ressources humaines, s'assure de la révision en fonction de nouvelles législations ou minimalement aux cinq (5) ans selon les règles documentaires de l'établissement.

6. Demande de renseignements

Pour une interprétation du texte ou pour une demande de renseignements concernant la présente procédure, veuillez communiquer avec :

Service de prévention des risques professionnels

Direction des ressources humaines (DRH)
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
500 boulevard des Laurentides, suite 1013
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2
ssmet.prevention.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
450-569-4858

7. Rôles et responsabilités

7.1. Direction générale

- S'assure de l'engagement des différentes directions de l'établissement à l'implantation et à l'application du PPR ;
- Rend disponibles les ressources financières, matérielles et humaines requises pour l'implantation et l'application du PPR.

7.2. Direction des ressources humaines (DRH) — Service de prévention des risques professionnels

- Assure l'administration du PPR et évalue périodiquement son efficacité, minimalement une fois par année, afin de s'assurer que les personnes sont bien protégées ;
- Assure la collaboration de ressources compétentes en vue de l'identification des contaminants pour les voies respiratoires et du choix de protection respiratoire ;
- Assure la coordination et la formation de ressources compétentes en vue de l'actualisation et la réalisation des essais d'ajustement (formation du personnel assigné aux essais d'ajustement qualitatifs, aussi désigné agent multiplicateur) ;
- Rend disponible, une session de rafraichissement du contenu de la formation pour l'agent multiplicateur qui en a besoin ou s'il a reçu sa formation il y a plus de 3 ans ;
- Complète le formulaire de participation à la formation du personnel assigné aux essais d'ajustement qualitatifs ;
- S'assure que cette information soit mise au dossier de l'employé dans le logiciel d'administration des ressources humaines afin de mettre à jour le tableau de bord pour les gestionnaires ;
- Assure la disponibilité, le bon fonctionnement et le prêt de matériel pour effectuer les essais d'ajustement ;
- Assure la qualité des instructions et la formation requise pour tous les employés utilisant un APR ;
- Assure et coordonne l'appréciation du risque inhérent à la concentration de contaminants dans l'environnement de travail, afin de confirmer que les employés portent le type d'appareil approprié ;
- Affecte une personne à l'administration du programme de protection respiratoire ;
- Participe au choix des appareils de protection respiratoire (APR) ;
- S'assure que le programme de protection respiratoire comprend les points suivants :
 - Administration du programme ;
 - Identification des agents de contamination ;
 - Choix de l'APR appropriés ;
 - Ajustement de l'APR ;
 - Formation ;
 - Utilisation, vérification et surveillance de l'état des APR ;
 - Nettoyage, vérification, entretien et entreposage des APR ;
 - Évaluation du programme.

7.3. Personnel assigné aux essais d'ajustement qualitatifs (agent multiplicateur)

- Participe à la formation de ressources compétentes en vue de l'actualisation et la réalisation des essais d'ajustement (formation du personnel assigné aux essais d'ajustement qualitatifs) ;
- Fournit l'information requise à l'employé sur les équipements disponibles et sur la manière de vérifier, de porter, de tester l'étanchéité et d'enlever l'APR ;
- Instruit et forme le personnel utilisateur sur le nettoyage, l'entretien et l'entreposage de l'APR ;
- Procède à l'essai d'ajustement qualitatif de l'APR sur l'employé ;
- Complète le registre du personnel ayant participé aux essais d'ajustement qualitatifs ;
- S'assure que le résultat de l'essai d'ajustement de ses collègues soit transmis à la personne de son équipe responsable de faire cette saisie de données dans le logiciel d'administration des ressources humaines ;
- Participe aux sessions de rafraichissement du contenu de la formation pour l'agent multiplicateur.

7.4. Gestionnaire

- Reçoit l'information relative au PPR et collabore avec l'administrateur du programme à l'identification des contaminants des voies respiratoires dans son service ;
- Collabore à l'implantation des mesures de contrôle requises pour réduire au minimum l'exposition du personnel, des patients et des visiteurs aux facteurs de risques déterminés ;
- Reçoit la formation et s'assure que son personnel régulier et occasionnel a été formé sur l'utilisation sécuritaire des APR ;
- Surveille périodiquement la disponibilité des équipements sur son unité et la proportion du personnel de son équipe ayant un test d'ajustement, et ce, minimalement une fois par année ;
- S'assure de faire former le personnel nécessaire pour effectuer les essais d'ajustement qualitatifs au sein de ses employés s'il y a lieu ;
- S'assure de la disponibilité des employés afin qu'ils puissent participer aux essais d'ajustement et à la formation sur les appareils de protection respiratoire (APR) ;
- S'assure que son personnel visé a participé à des essais d'ajustement qualitatifs ou quantitatifs des APR ;
- S'assure que le résultat de l'essai d'ajustement soit mis au dossier de l'employé dans le logiciel d'administration des ressources humaines ;
- S'assure d'obtenir un minimum de 80 % du personnel de son service pour chaque quart de travail, pouvant intervenir avec une protection respiratoire, incluant le personnel administratif ;
- S'assure que l'essai d'ajustement des employés est toujours valable. L'essai doit être refait aux deux (2) ans ou en cas de modification maxillaire ou de perte ou gain de poids important ;
- S'assure que le personnel pour qui aucun APR ne convient, comme démontré lors de l'essai d'ajustement, ne soit pas exposé à des contaminants par les voies respiratoires nonobstant les opérations à effectuer ;
- S'assure du respect, par son personnel, des procédures de disposition des APR jetables ainsi qu'à l'entretien et l'entreposage des APR réutilisables ;
- Collabore à l'évaluation du PPR ;
- Doit contrôler régulièrement l'utilisation des APR afin de s'assurer que :
 - Les APR utilisés sont appropriés ;
 - Les APR sont portés correctement ;
 - Les APR utilisés sont en bon état de fonctionnement.

7.5. Toute personne œuvrant au CISSS des Laurentides susceptible d'être exposé à des contaminants par les voies respiratoires.

- Prend connaissance de la présente procédure qui lui est applicable ;
- Participe à l'identification, à l'élimination et au contrôle des contaminants de son milieu de travail ;
- Prend les mesures nécessaires pour protéger sa santé et sa sécurité, et ne met pas en danger celle des autres personnes sur les lieux de travail ;
- Effectue l'essai d'ajustement de l'APR conformément aux directives de la norme CSA Z94.4-11 (incluant le rasage) ;
- S'assure de la validité de son test d'ajustement ;
- Utilise et entretient l'APR conformément aux instructions et à l'information reçue ;
- Prend toutes les précautions nécessaires pour éviter d'endommager l'APR reçu ;
- Signale à son supérieur immédiat tout mauvais fonctionnement ou endommagement de l'appareil.

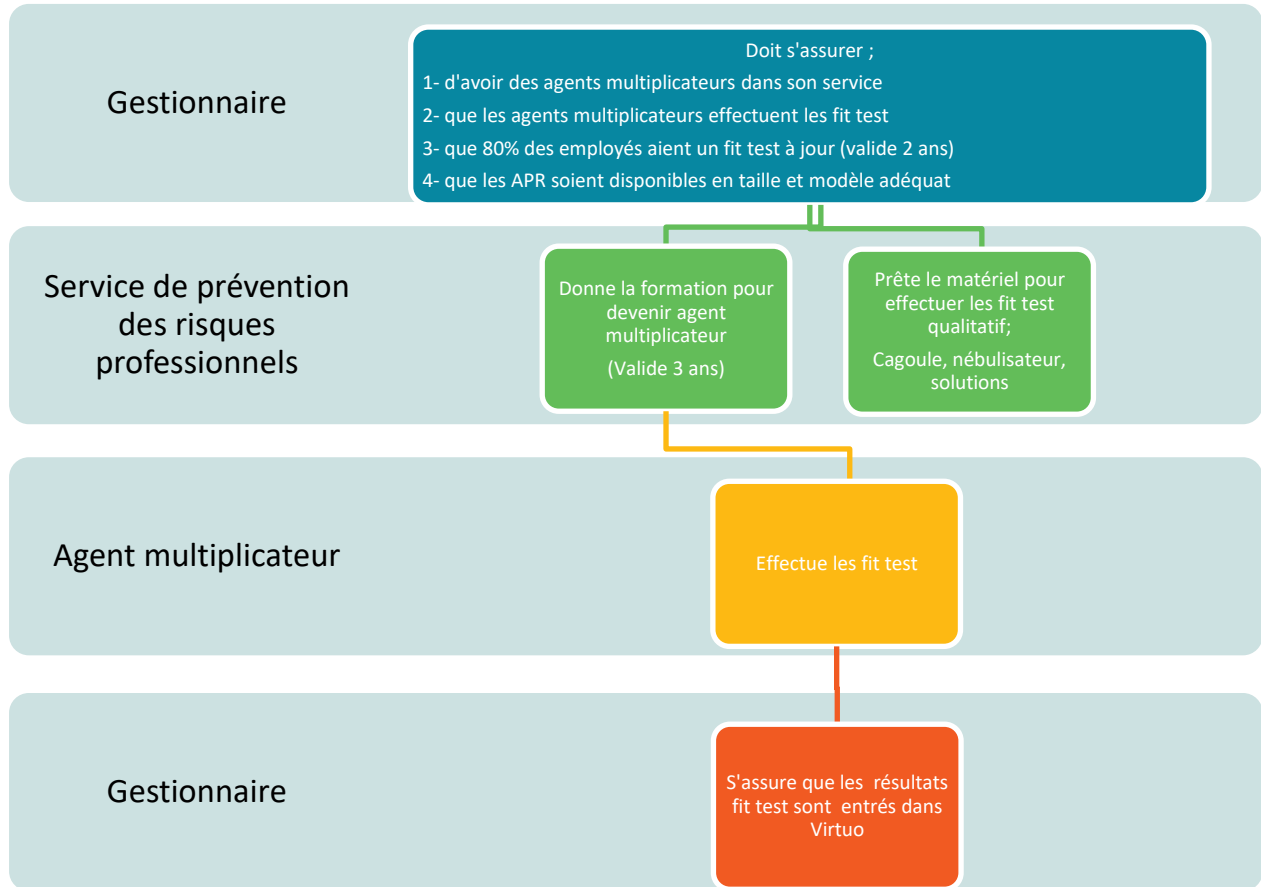
7.6. Direction de la vaccination, du prélèvement et du dépistage (DVDP)

- Offre à toute personne œuvrant au CISSS des Laurentides susceptible d'être exposée à des contaminants par les voies respiratoires des plages de rendez-vous pour le test d'ajustement qualitatifs des APR ;
- S'assure de faire former le personnel nécessaire pour effectuer les essais d'ajustement qualitatifs dans les points de service locaux qui rend le service disponible.

7.7. Direction de l’approvisionnement et de la logistique (DAL) — Service des approvisionnements

- Collabore avec le Service de prévention des risques professionnels en procédant à l’achat et au maintien en réserve de tous les équipements requis au bon fonctionnement.

8. Étapes d’exécution



Annexe 1 : Définitions

Agent multiplicateur : employé qualifié par le Service de prévention des risques professionnels en vue l'actualisation et la réalisation des essais d'ajustement des autres employés du CISSS des Laurentides.

APR : Appareil de protection respiratoire.

Essai d'ajustement (fit test) : Les essais d'ajustement des appareils de protection respiratoire, qualitatifs (EAQL) ou quantitatifs (EAQN), permettent de sélectionner le modèle, la taille et le type d'équipement approprié à un individu.

Essai d'ajustement qualitatif (EAQL) : Les essais d'ajustement qualitatifs sont basés sur la capacité de l'utilisateur à détecter une odeur ou un goût si la pièce faciale est mal ajustée et qu'il y a une infiltration à l'intérieur. Ne valide qu'un facteur de protection de 10.

FPC : Facteur de protection caractéristique. Chaque catégorie d'appareils de protection respiratoire (APR) a un facteur de protection caractéristique (FPC) qui indique le niveau de protection que ces APR, en bon état et bien ajustés, doivent fournir. Le FPC correspond au rapport entre la concentration d'un contaminant mesurée dans l'air à l'extérieur de l'APR et sa concentration à l'intérieur de l'APR. Par exemple, un FPC de 10 signifie que la concentration du contaminant à l'intérieur de l'APR est 10 fois plus petite que sa concentration à l'extérieur de l'APR.

Norme CSA Z94.4-11 : Ce document constitue la quatrième édition de CSA Z94.4, Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire. Il remplace les éditions antérieures publiées en 2002, 1993 et 1982.

PPR : programme de protection respiratoire

Vérification d'étanchéité : Vérification à pression d'air négative et positive pour vérifier s'il y a des fuites d'air ou non lors du port de la protection respiratoire. Doit être fait avant chaque utilisation afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil de protection respiratoire.

Annexe 2 : Tableau des appareils de protection respiratoire disponibles du CISSS des Laurentides

CONTAMINANTS		APR	MASQUE (Pièce faciale)
PARTICULES	Bio aérosol <i>Moisissures : Pour les surfaces inférieures à 10 m2</i>	Masque à filtration jetable N95	3M 1870+ 3M1860 s 3M1860 Inovel x-small 1510 Inovel small 1511 Inovel moyen 1512 Kimberly small 62126 Kimberly medium 62355 3M-8200
	Poussières Fibre Brouillard Fumée		
	Amiante : <i>volume de débris n'excède pas 0,03 m3</i> Moisissure : <i>Pour les surfaces supérieures à 10 m2</i>	Masque réutilisable série 7500 avec Filtre P100	<i>Masque réutilisable</i>
GAZ ET VAPEURS	Gaz et vapeurs organiques (pt ébul. > 65 °C) Ammoniac et ses dérivés Vapeurs inorganiques et gaz acides Formaldéhyde jusqu'à 10ppm Mercure	Demi-masque réutilisable avec cartouche 3M Série 7500	3M 7501 Petit 3M 7502 Moyen 3M 7503 Grand
	<i>*Les cartouches pour gaz et vapeurs peuvent être combinées à des filtres P100 contre les particules si nécessaire.</i>	Masque Plein-visage réutilisable avec cartouche 3M Série 6000	3M 6700 Petit 3M 6800 Moyen 3M 6900 Grand

Les essais d'ajustement étant qualitatifs, seul un FPC de 10 est validé pour l'ensemble des APR. Le choix de la pièce faciale complète est basé sur le risque d'éclaboussure et non pas le FPC

Annexe 3 : Tableau des titres d'emploi et type de protection selon les contaminants ou situation de travail (liste non exhaustive servant de référence)

Titre d'emploi/Secteur	Contaminants/situation de travail	Fonctionnement Épuration d'air	Pièce faciale		
			Demi-masque jetable N95	Demi-masque série 7500	Masque complet série 6000
Infirmier	Bioaérosol	N. 95	✓		
Infirmier auxiliaire	SRAS/Tuberculose/Rougeole/Varicelle/Zona/Etc.				
PAB	Médicament antinéoplasique				
Peintre Soudeur Ébéniste Technicien	Solvant et peinture	6003 (certaines vapeurs organiques)		✓	
	Amiante	P 100			
	L'enlèvement total ou partiel de faux plafonds en vue d'accéder à une zone de travail où se trouvent des matériaux friables contenant de l'amiante.				
	Le recouvrement de matériaux friables contenant de l'amiante à l'exception de matériaux friables contenant de l'amiante par projection d'agent de scellement.				
	La manipulation ou l'enlèvement de petites quantités de matériaux friables contenant de l'amiante dont le volume de débris n'excède pas 0,03 m ³ pour chaque rénovation mineure ou travail particulier d'entretien régulier				
Consulter procédure amiante					
	Moisissures	N95 Pour les surfaces inférieures à 10 m ²	✓		
	Poussière de bois Meulage/Ponçage/Etc.	P100 Pour les surfaces supérieures à 10 m ²		✓	
	Bioaérosol	N. 95	✓		
Pharmaciens/ Assistants techniques	Préparation ou déversement	Cartouche; voir annexe 5.		✓	✓
Hygiène salubrité / Préposé à l'entretien ménager	Hygiène des chambres avec patient contaminé par un bioaérosol	N. 95	✓		
	Déversement	Cartouche; voir annexe 5.			✓
Pathologie	Formaldéhyde	6005 (formaldéhyde et certaines vapeurs)			✓
Bloc opératoire	Formaldéhyde	6005 (formaldéhyde et certaines vapeurs)			✓
Ophtalmologie	Manipulation de la mitomycine	6003 (certaines vapeurs organiques)			✓
Stérilisation/ Préposé à la stérilisation	Bioaérosol	N. 95	✓		
Sécurité	Déversement	Cartouche; voir annexe 5.			✓

Annexe 4 : Protocole d’essai d’ajustement qualitatif

Seules les personnes ayant suivi la formation atelier d’essai d’ajustement d’agent multiplicateur ont l’autorisation d’effectuer des essais d’ajustement (fit test). Le protocole utilisé est conforme à la norme CSA Z94.4-11 et valide un facteur de protection de 10 lors de réussite peu importe l’APR.

1. Détection du goût, essai de sensibilité (**rouge**) : Placer l’enceinte d’essai (**cagoule**) sur la tête de l’utilisateur et nébuliser la solution de sensibilité sans APR jusqu’à la détection du goût.
2. Choix du masque : Vérifier que le travailleur est en mesure d’inspecter et de mettre l’APR, d’effectuer la vérification de l’étanchéité et la façon d’enlever l’APR pour une utilisation de façon adéquate.
3. Placer l’enceinte d’essai (**cagoule**) sur la tête de l’utilisateur portant son APR et les autres EPI. Procéder aux exercices avec la solution d’essai qui est concentrée (**noire**).

Détection d’un goût amer = ÉCHEC			Aucune détection = RÉUSSITE
Minutes	Si sensibilité entre		Instructions
	0 et 9	10 et 19	
0 : 00	10x	20x	Respire normalement
0 : 30	5x	10x	Grandes inspirations
1 : 00	5x	10x	Tourner la tête de gauche à droite
1 : 30	5x	10x	Bouger la tête de haut en bas
2 : 00	5x	10x	Compter à voix haute
2 : 30	5x	10x	Se pencher vers l’avant et se redresser
3 : 00	5x	10x	Respirer normalement
3 : 30	5x	10x	Validation du fit test : enlever le masque sous la cagoule

Annexe 5 : Cartouches 3M en fonction du contaminant

Cartouches 3M^{MC}

[Afficher tout](#) ▶

Cartouches contre les gaz et les vapeurs 3M^{MC} : Filtrant uniquement les gaz et les vapeurs. Il existe divers types de cartouches pour différents types de gaz et de vapeurs.



6001i

À utiliser contre certaines vapeurs organiques.

Comprend l'indicateur de durée utile 3M^{MC}, qui est un indicateur de fin de durée utile (IFDU) pour aider les utilisateurs à déterminer quand changer les cartouches dans les milieux appropriés.



60921i

Cartouche avec filtre P100 contre les particules. À

utiliser contre les vapeurs de mercure, le chlore ou le dioxyde de soufre. Comprend l'indicateur de durée utile 3M^{MC}, qui est un indicateur de fin de durée utile (IFDU) pour aider les utilisateurs à déterminer quand changer les cartouches dans les milieux appropriés.



6001

À utiliser contre certaines vapeurs organiques.



6002

À utiliser contre le chlore, le chlorure d'hydrogène et le dioxyde de soufre ou le dioxyde de chlore ou le sulfure d'hydrogène.



6003

À utiliser contre certaines vapeurs organiques, le

chlore, le chlorure d'hydrogène et le dioxyde de soufre ou le sulfure d'hydrogène ou le fluorure d'hydrogène.



6004

À utiliser contre l'ammoniac et la méthylamine.



6005

À utiliser contre le formaldéhyde et certaines vapeurs organiques.



6006

À utiliser contre certaines vapeurs organiques, le chlore, le chlorure d'hydrogène, le dioxyde de chlore, le sulfure d'hydrogène, l'ammoniac, la méthylamine, le formaldéhyde ou le fluorure d'hydrogène.



6009S

À utiliser contre les vapeurs de mercure, le chlore ou le dioxyde de soufre.



60921

Cartouche avec filtre P100 contre les particules. À

utiliser contre les vapeurs de mercure, le chlore ou le dioxyde de soufre.



60922

Cartouche avec filtre P100 contre les particules. À

utiliser contre le chlore, le chlorure d'hydrogène et le dioxyde de soufre ou le dioxyde de chlore ou le sulfure d'hydrogène.



60923

Cartouche avec filtre P100 contre les particules. À utiliser contre certaines vapeurs organiques, le chlore, le chlorure d'hydrogène et le dioxyde de soufre ou le sulfure d'hydrogène ou le fluorure d'hydrogène.



60924

Cartouche avec filtre P100 contre les particules. À utiliser contre l'ammoniac et la méthylamine.



60925

Cartouche avec filtre P100 contre les particules. À

utiliser contre le formaldéhyde et certaines vapeurs organiques.



60926

Cartouche avec filtre P100 contre les particules. À

utiliser contre certaines vapeurs organiques, le chlore, le chlorure d'hydrogène, le dioxyde de chlore, le sulfure d'hydrogène, l'ammoniac, la méthylamine, le formaldéhyde ou le fluorure d'hydrogène.



60929S

Cartouche avec filtre P100 contre les particules. À utiliser contre les vapeurs de mercure, le chlore ou le dioxyde de soufre.

Figure 1; Cartouche 3M source https://www.3mcanada.ca/3M/fr_CA/worker-health-safety-ca/respiratory-protection/reusable-respirators/#cartridges-jump-link

Annexe 6 : Pas à pas pour extraction des données dans le logiciel d'administration des ressources humaines

1. Dans Virtuo, ouvrir le module **Gestion de l'employé**.
2. Ouvrir l'onglet « **Requête** ».

The screenshot shows the top menu bar of the Virtuo software. The 'Requêtes' menu is highlighted with a red arrow. Below the menu bar, there are search fields for 'No de l'employé', 'Nom', 'Prénom', and 'Catégorie'. The main content area shows a list of tabs: 'Liste', 'Identification', 'Emploi', 'Orientation', 'Salaires et expérience', 'Affectation', 'Absence', 'Dossier académique', 'Limitations / Aptitudes', 'Banques', 'Divers', and 'Pièces jointes'. The 'Identification' tab is selected, showing fields for 'Nom de famille à la naissance', 'Date de naissance', 'Âge', 'Citoyenneté', 'Adresse', 'Ville', and 'Province'.

3. Ouvrir l'onglet « **Fit test** ».

The screenshot shows the same Virtuo software interface as above, but with the 'Requêtes' menu open. A list of options is displayed, and 'Fit test' is highlighted with a red arrow. The list includes: '*Syndicat CISSS Laurentides', '*Utilitaires', 'O Réorganisation CISSS', 'ARRIMAGE', 'Assurances', 'Bureau de santé', 'Bureau de Santé', 'Centre jeunesse', 'CODE ORANGE', 'Danielle Chabot', 'Danielle Couvrette', 'Dotation', 'DOTATION', 'Dotation externe', 'Dotation-PMO AA', 'DRAS', 'DRH', 'DRH-Suivi paie', 'DSIQ', 'É.F.', 'Embauches', 'Fit test', and 'Gestion des congés'.

4. Choisir la liste voulue.

The screenshot shows a software window titled "Liste Fit test Agent multiplicateur". At the top, there are two tabs: "Fit test" (selected) and "Gestion des congés". To the right, there are two sub-tabs: "Liste Fit test Agent multiplicateur" and "Liste Fit test cartouche demi-masque". The main area contains three sections:

- Entête du rapport :** A text input field with up and down arrows.
- Pied de page :** A text input field with up and down arrows.
- Condition(s) :** A list of three conditions, each with a checked checkbox and input fields:
 - Condition 1: 1. Départements - Numéro (Département - Horaire des) **Débutant par** 6240400
 - Condition 2: 2. Horaire des employés - Date du jour **= (égal)** aujourd'hui
 - Condition 3: 3. Quarts (Table) - Description (Quart - Horaire des) **Inclus dans [a,b,c,...]** jour,soir,nuit

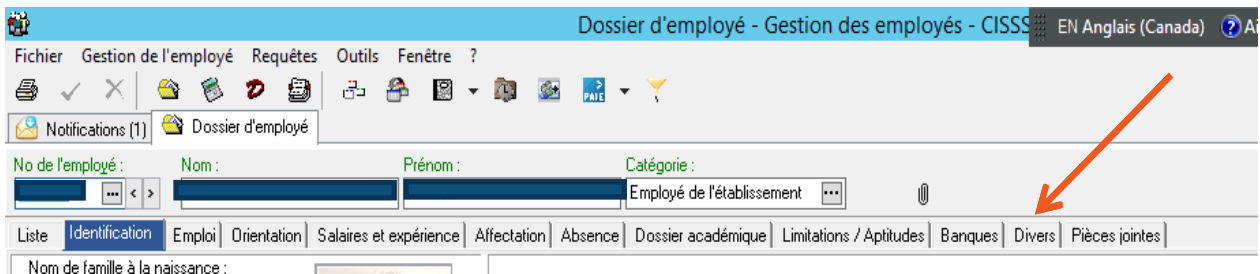
At the bottom, there are four buttons: "Interrogation", "Aperçu", "Imprimer", and "Fermer". An orange arrow points to the "Aperçu" button.

5. Entrer les informations : Numéro de département, date et quart de travail voulu et cliquer sur « **Aperçu** ».

6. La liste s'affiche.

Annexe 7 : Saisie de données des tests d'ajustement qualitatifs (fit test) effectués

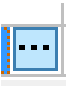
1. Dans Virtuo, ouvrir le dossier de l'employé.
2. Cliquer sur l'onglet « Divers ».

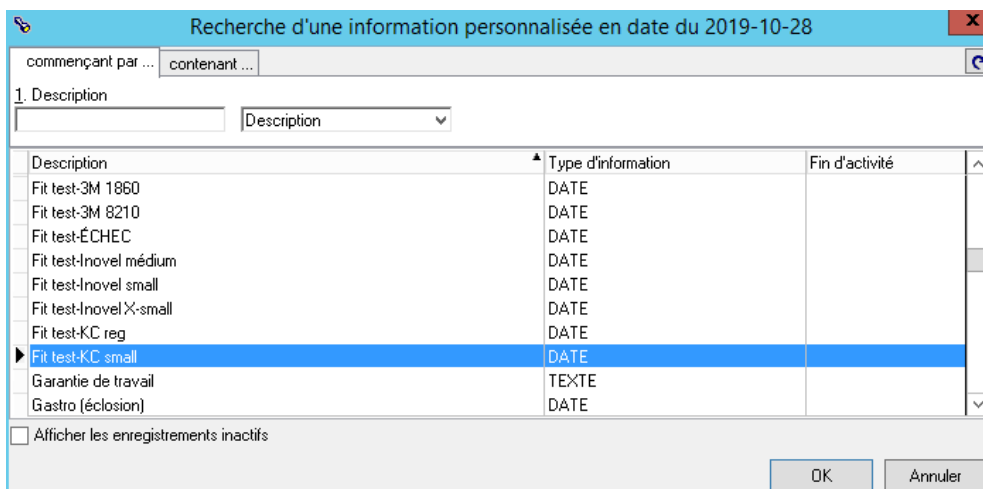



3. Dans « Informations personnalisées », sélectionner la dernière ligne et à partir de votre clavier appuyer sur la flèche du bas. Une ligne supplémentaire apparaît.




***Si un fit test a déjà été réalisé pour le même appareil, veuillez simplement changer la date.

4. Cliquer sur les 3 petits points  pour que la bande déroulante apparaisse.
5. Choisir le fit test approprié.



6. Dans la colonne valeur, cliquer sur la petite flèche  et sélectionner la date du fit test.

Description	Valeur
Agent Multiplicateur Fit Test	2019-02-14
Fit test-3M 1860S	2019-04-12
Fit test-3M 1870	2019-03-01
* Fit test-3M 1860	

Ancien numéro de client :




Ancien numéro d'employé :

octobre, 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9

Aujourd'hui : 2019-10-28

7. Lorsque terminé cliquer sur « **Appliquer** » en bas à droite, afin d'enregistrer.

 Appliquer
 Rétablir
 Fermer

▲
🔊
13:56
2019-10-28

Annexe 8 : Documents de référence

Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, c. S-4.2, a. 100.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-4.2>

Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1., a. 51
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-2.1>

Manuel d'utilisation de l'outil de sélection des appareils de protection respiratoire de NIOSH. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST). (National institute for Occupational Safety and Health (NIOSH)). (2019).

[Manuel d'utilisation de l'outil de sélection des appareils de protection respiratoire de NIOSH](#)

Norme CSA Z294,4-11 – Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire. Association canadienne de normalisation (CAN/CSA). (2016).

[CSA Z94.4-11 - Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire](#)

Règlement sur la santé et la sécurité du travail. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, S-2.1, r. 13 - section VI, a. 45 à 48. [s-2.1, r. 13 - Règlement sur la santé et la sécurité du travail \(gouv.qc.ca\)](#)

Gestion de la santé et de la sécurité au travail. Association canadienne de normalisation (CAN/CSA). (2019). (Z1000-F14). [CSA Group](#).